REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS - ARRONDISSEMENT D'ARRAS CANTON DE BAPAUME

COMMUNE DE CHERISY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit le 14 décembre 2018 à 19 H 00 le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick VISENTIN, Maire, suite à la convocation du 10 décembre 2018

Etaient Présents: Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Jérôme FAYT. Monsieur Christopher FARRELL, Madame Fabienne MARCQ et Madame Roselyne BODELOT qui a donné procuration à Monsieur Dominique MARTIN.

Secrétaire de Séance : Madame Dorothée REGNIER

Objet: Exploitation d'un parc éolien par la Société EOLIENNES DU SUD ARRAGEOIS – Avis du Conseil Municipal

Une enquête publique a eu lieu du 05 novembre 2018 au 05 décembre 2018 inclus concernant la demande d'autorisation présentée par la Société EOLIENNES DU SUD ARRAGEOIS en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien composé de neuf aérogénérateurs d'une puissance totale installée de 32,4 MW et dont la hauteur totale est de 150 mètres ainsi que trois postes de livraison sur les communes de d'HENINEL, SAINT MARTIN SUR COJEUL et CROISILLES, siège d'enquête.

Après délibération, 1 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet considérant que l'impact sur le paysage est très important,que le secteur des déjà saturé en éoliennes et que le projet va conduire à un encerclement des bourgs et des villages.

> Fait et Délibéré les jour mois et an susdits Suivent les signatures

Copie Conforme au Res Le Maire.

Rendu exécutoire

par sa publication et sa transmission

par sa publication et sa description et sa

ARRIVÉE

2 0 DEC. 2018